

étrangers, participeront plus activement. Les cours pétroliers, les taux d'intérêt et la situation économique générale influenceront bien sûr le rythme de développement de ce secteur. En outre, nous respectons le calendrier que nous nous sommes fixé au regard de notre objectif de canadianisation. La participation canadienne à ce secteur s'est accrue de quelque 10%. L'objectif de 50% pour 1990 demeure, et il est atteignable: mais nous ne souhaitons pas forcer le rythme de canadianisation des avoirs étrangers dans les années à venir. On s'attend à ce que le relèvement du niveau de propriété canadienne soit largement le fait d'une participation à des coentreprises et d'une participation active des sociétés canadiennes à l'exploration et à l'exploitation de nouveaux gisements pétroliers et gaziers.

La troisième approche de l'investissement étranger est notre système de contrôle ou de révision que concrétise l'Agence d'examen de l'investissement étranger. L'AEIE et sa contrepartie australienne sont les meilleurs mécanismes intégrés que l'on connaisse pour l'examen des investissements étrangers. La plupart des autres pays ont adopté une approche diffuse et appliqué une multiplicité de mesures législatives, de règlements et de pratiques administratives pour interdire, restreindre ou contrôler les activités des investisseurs étrangers sur leur territoire. Nous sommes d'avis que l'approche intégrée, bien que susceptible d'améliorations, est la meilleure solution pour nous.

Permettez-moi de vous donner certains faits concrets. Premièrement, le processus d'examen de l'Agence a une portée fort limitée: en 1981, les propositions d'investissements directs revues par l'Agence ont totalisé \$2,6 milliards. Mais, pour la même année, la valeur des actifs au Canada détenus par des sociétés étrangères faisant déjà affaire chez nous s'accroissait de \$25 milliards, surtout en raison de nouveaux investissements dans des activités courantes et connexes non assujetties au processus d'examen. Les investissements de portefeuille ou les participations au capital sans droit de contrôle, ainsi que les obligations et emprunts lancés par les entreprises et administrations publiques canadiennes ont totalisé \$10,8 milliards en 1981, et rien de tout ceci n'a été soumis au contrôle de l'Agence.

Deuxièmement, l'AEIE approuve la grande majorité des propositions d'investissements étrangers: dans ses huit années de fonctionnement, elle a approuvé en moyenne plus de 91% des demandes.

Troisièmement, le processus d'examen de l'Agence n'est ni arbitraire ni incertain, bien que l'importance